Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
8 mai 2023
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquante et unième session
Vienne, 3-6 juillet 2023
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Activités de contrôle interne

Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

On trouvera dans le présent document, qui constitue une mise à jour du précédent rapport, publié sous la cote IDB.50/25, des informations sur les activités de contrôle interne, conformément aux décisions IDB.44/Dec.3 et IDB.48/Dec.10.

I. Rappel

1. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assume trois fonctions de contrôle essentielles de l'ONUDI : l'évaluation, l'audit interne et l'enquête. Son mandat consiste à fournir, de manière indépendante et objective, des services d'assurance, de conseil, d'enquête et d'évaluation afin de donner plus de valeur, d'efficience et d'efficacité aux opérations, au dispositif de contrôle interne, à la gestion des risques, à la gestion axée sur les résultats et à la gouvernance de l'ONUDI. Le Bureau assure également la coordination des activités du Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies et exécute les travaux de secrétariat du Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle (Comité de contrôle).

2. La **fonction de contrôle interne**, qui comprend l'audit interne et l'enquête, est régie par la Charte du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne[1], la politique d'audit interne[2] et la politique d'enquête[3]. Elle est également encadrée par le manuel de l'audit interne, ainsi que par les lignes directrices relatives aux enquêtes[4].

[1] Circulaire du Directeur général DGB/2020/11.
[2] Circulaire du Directeur général DGB/2021/12.
[3] Circulaire du Directeur général DGB/2021/13.
[4] Instruction administrative AI/2022/03.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.

V.23-08251 (F) 160523 170523

Merci de recycler

3. Le rôle de contrôle et l'indépendance du Bureau ont été renforcés à l'issue de la restructuration du Secrétariat de l'ONUDI opérée en 2022 (document DGB/2022/19).

4. Actuellement, cinq postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux sont inscrits au budget au titre des fonctions d'audit interne et d'enquête du Bureau ; ils sont occupés par le Chef du Bureau, trois auditeur et auditrices, une enquêtrice et deux membres du personnel d'appui. En outre, une administratrice auxiliaire a été affectée à la fonction d'audit.

II. Réalisations essentielles de la période considérée

5. **L'amélioration du cadre d'action et de la performance du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, qui sont des éléments essentiels des structures de gouvernance et de responsabilité de l'ONUDI, a continué à renforcer la crédibilité de l'Organisation auprès de ses principaux partenaires et donateurs.** Ainsi, en 2022, le Bureau a contribué à ce que l'ONUDI devienne « entièrement conforme » aux normes fiduciaires minimales du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre d'une évaluation externe menée par KPMG Finlande pour le compte du FEM. En outre, il a contribué à ce qu'elle remplisse les conditions du Ministère du commerce, de l'énergie et de la stratégie industrielle du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ce qui s'est traduit par un accord de financement de 70 millions d'euros.

6. **Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a continué d'améliorer sa méthode d'évaluation des risques et des lacunes en matière d'informations factuelles ainsi que son champ d'audit et d'évaluation** et de les adapter à la nouvelle structure du Secrétariat, au cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 et au programme et aux budgets 2022-2023 de l'ONUDI, afin de tenir compte des objectifs stratégiques de l'Organisation dans les cinq domaines de résultats. Ce faisant, il a créé une base solide pour inscrire ses travaux dans le cadre des nouvelles priorités stratégiques de l'ONUDI, pour améliorer l'efficacité de la sélection et de la coordination des services d'assurance et pour maximiser les complémentarités et réduire les risques de redondance des activités des différents prestataires d'assurance, c'est-à-dire les services d'audit interne, les services d'évaluation, le Commissaire aux comptes et le CCI.

7. **Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, un conseiller qui fait preuve d'agilité dans une période d'incertitude et de changement rapide :** En 2022, le Bureau a conservé son agilité et prouvé que ses services étaient et restaient indispensables pour éclairer la prise de décisions, l'innovation et le changement, surtout après la restructuration de l'Organisation. Selon la direction, ses missions d'audit ont apporté une valeur ajoutée aux décisionnaires, permettant d'adopter en temps voulu des mesures et des plans d'action en matière de gestion dans des domaines à risque essentiels. À cet égard, ses principales réalisations ont consisté à approuver la politique de sécurité de l'information de l'ONUDI et à créer la fonction de responsable de la sécurité de l'information. Elles ont notamment résulté de la volonté du Bureau de recenser les risques liés à l'absence d'une fonction de sécurité de l'information chargée de suivre de près la suite donnée aux constatations issues des audits et de fournir des avis lors de l'élaboration de la politique.

8. **Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a contribué à renforcer et institutionnaliser davantage la procédure de suivi de l'exécution des recommandations et des plans d'action en matière de gestion :** Le Bureau a prêté appui à l'équipe de direction en établissant et en publiant sept notes de synthèse portant sur des missions d'audit et d'évaluation antérieures, dans lesquelles il a examiné les difficultés à surmonter, les lacunes à combler et les questions ayant un intérêt et un caractère prioritaire pour l'Organisation. En décembre 2022, ces synthèses ont été communiquées simultanément à l'ensemble des chefs de directions et des responsables hiérarchiques. Il leur a été demandé de rendre compte périodiquement au conseil de direction de l'état d'avancement de l'exécution de tous

les plans d'action approuvés, par l'intermédiaire du Directeur principal des services et opérations internes, en sa qualité de Coordonnateur principal de l'exécution des recommandations et des plans d'action émanant de tous les prestataires d'assurance.

III. Vue d'ensemble des travaux de contrôle interne menés par le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

9. À l'aide des services d'assurance et de conseil de la fonction d'audit interne, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a ajouté de la valeur aux procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Organisation. Pour ce faire, une mission d'assurance (audit) et un examen, du point de vue des assurances, ont été entrepris, qui ont donné lieu à des rapports publiés fin 2022 et début 2023, respectivement.

a) L'audit des **accords à long terme relatifs aux achats** a fourni l'assurance que la procédure de ces accords était clairement comprise et que les rôles et les responsabilités étaient établis ; que les objectifs de cette procédure étaient clairement définis ; que les contrôles internes étaient efficients et efficaces ; et que la communication d'informations et le suivi étaient fiables et corrects. Cette mission a servi de base à l'élaboration de plans d'action en matière de gestion visant à améliorer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des accords à long terme à l'ONUDI.

b) L'examen, du point de vue des assurances, de la **promulgation et de la mise en œuvre des textes administratifs à l'ONUDI**, notamment des circulaires du Directeur général (portant la cote DGB/), des instructions administratives et des circulaires[5], a permis d'évaluer l'efficacité des procédures correspondantes. Cet examen a contribué, entre autres, à la mise en place du nouveau système de gouvernance interne de l'ONUDI.

10. Le service d'enquête continue de contribuer à une culture de responsabilité, de déontologie, d'intégrité et de bonne gouvernance au sein de l'ONUDI. En 2022, 24 plaintes pour inconduite ont été déposées. Les allégations reçues avaient pour objet, en majorité, la fraude, la corruption et d'autres irrégularités financières, suivies de l'inconduite (autre que sexuelle), de l'inconduite sexuelle, et des représailles. Le nombre de cas relevés est conforme à la moyenne des cinq dernières années, environ 23 % d'entre eux justifiant une enquête approfondie. Dans un souci de sensibilisation et de transparence, une circulaire sur l'action menée par l'ONUDI contre l'inconduite en 2021 a été publiée le 6 mai 2022. Le service d'enquête a contribué de manière proactive aux activités de sensibilisation à la fraude et favorisé le déploiement du mécanisme centralisé de réception des plaintes.

11. Des contributions ont été apportées à d'importantes activités consultatives ponctuelles, notamment divers accords de subvention entre l'ONUDI et des donateurs, la mise à jour du plan de continuité des opérations de l'ONUDI et de son appendice, la politique de protection des données personnelles, la politique en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la politique de sécurité de l'information, la mise à jour de la politique en matière de représailles, le dispositif de contrôle interne et la politique de lutte contre le harcèlement. Le Bureau a par ailleurs participé, en qualité d'observateur, aux travaux d'équipes spéciales et de groupes de travail.

12. Le Bureau assure qu'au cours de la période considérée, il a agi de manière indépendante et objective, sans qu'aucune partie interne ou externe n'intervienne ou ne l'influence dans l'exécution de ses activités d'audit interne et d'enquête. Toutefois, il convient de signaler que des restrictions sur le plan du budget opérationnel et des ressources humaines ont limité sa marge de manœuvre.

[5] Les rapports de missions consultatives et de missions d'assurance sont tous disponibles sur l'extranet des missions permanentes.

IV. Exécution des plans d'action en matière de gestion

13. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a assuré auprès des services responsables un suivi régulier de l'état d'avancement de l'exécution des plans d'action en matière de gestion, qui se présentait comme suit au 31 décembre 2022 : sur un total de 83 plans d'action, 64 avaient été clôturés (dont 54 avaient été exécutés, 1 avait donné lieu à une acceptation du risque par la direction et 9 avaient fait l'objet d'une procédure de renvoi de l'acceptation des risques au niveau supérieur), 19 étaient arrivés à échéance et les 7 derniers n'étaient pas encore arrivés à échéance. Cela représente un taux d'exécution de 60 % en 2022, contre 57 % en 2021, ce qui constitue une légère amélioration. En septembre 2022, le Directeur général a nommé le nouveau Coordonnateur principal de l'exécution des recommandations et des plans d'action. Le Bureau lui a présenté son nouveau rôle et il continue à le soutenir dans ses fonctions.

V. Coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organes de contrôle

14. La participation active aux travaux des représentantes et représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies et des représentantes et représentants des services d'enquête du système des Nations Unies s'est poursuivie. En outre, la coordination assurée entre les services d'enquête pour traiter les questions d'intégrité au sein du système des Nations unies s'est avérée fructueuse. Des consultations ont été organisées avec le Commissaire aux comptes pour parler des plans de travail, élargir la couverture des activités d'assurance et coopérer dans certains domaines, afin d'assurer une utilisation rationnelle de ressources limitées et d'éviter les doubles emplois.

VI. Renforcement de la gouvernance des services de contrôle interne

15. Les services de contrôle interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continuent de fournir au Comité de contrôle une vue d'ensemble de leurs activités lors de leurs réunions ordinaires, et de lui soumettre, pour avis, leurs plans de travail avant publication.

16. Il a été procédé, au premier trimestre de 2023, à un examen à mi-parcours de la stratégie du Bureau pour s'assurer que ses fonctions répondaient toujours aux besoins en matière de contrôle, de responsabilité et d'apprentissage dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle, et qu'il continuait de contribuer à accroître l'efficience, l'efficacité et les retombées de l'action de l'ONUDI.

VII. Perspectives

17. Établie à l'aide d'une méthode actualisée d'évaluation des risques et des lacunes en matière d'informations factuelles, la version révisée pour 2023 du plan de travail relatif à l'audit interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a été approuvée début 2023. Un audit sur le transfert des projets dans le cadre de la restructuration a été entamé. Deux nouveaux examens, du point de vue des assurances, de la sélection des partenaires d'exécution et des contrôles internes relevant de la deuxième ligne (selon le modèle des trois lignes de l'ONUDI) ont également été entrepris. Le plan de travail relatif à l'audit interne restera souple et agile afin de permettre au Bureau d'anticiper les risques et les difficultés que fait naître l'évolution des opérations et de l'environnement économique de l'ONUDI.

18. Compte tenu du manque de ressources actuel, les services d'audit interne ne sont pas en mesure de prendre pleinement en charge, dans le cadre de leur plan de travail, toutes les activités présentant un niveau de risque et de priorité élevé qui ont été recensées. En particulier, le Comité de contrôle a souligné qu'il fallait s'employer d'urgence à renforcer les services d'enquête du Bureau en les dotant de ressources et d'effectifs suffisants. La direction a tenu compte de ce conseil et il est prévu de le faire en 2023.

19. Plus que jamais, la capacité des services de contrôle interne et d'évaluation à aider l'Organisation de manière efficace, indépendante, crédible et objective à atteindre ses buts dépend en fin de compte de la continuité du soutien qu'ils reçoivent de l'équipe de direction et des États Membres de l'ONUDI.

VIII. Mesure à prendre par le Conseil

20. Le Conseil est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.